



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE DE L'ESTRIE

Titre : Politique des bourses

Application : patineur représentant un club de l'Estrie

En vigueur le : 22 février 1999

PRÉAMBULE

Approuvée une 1^{ère} fois le 22 février 1999
Révisée et approuvée le 11 mars 2002
Révisée et approuvée le 26 février 2003
Révisée et approuvée le 26 juin 2006
Révisée et approuvée le 29 août 2007
Révisée et approuvée le 25 février 2009

Révisée et approuvée le 9 mars 2011
Révisée et approuvée le 31 août 2011
Révisée et approuvée le 24 octobre 2011
Révisée et approuvée le 1 décembre 2014
Révisée et approuvée le 13 mars 2019
Révisée et approuvée le 23 août 2022

OBJECTIFS

L'ARPAE (Patinage Estrie) veut aider financièrement ses patineurs qui participent à des compétitions de niveau provincial et plus. **La politique exposée ci-après est basée sur la participation, la qualification et l'assignation de l'athlète à une ou des compétitions ainsi qu'aux activités de dépistage de Patinage Québec.** Ne seront considérées pour la détermination des bourses que les compétitions pendant lesquelles le patineur représentait un Club de patinage artistique de l'Estrie.

MODALITÉS D'APPLICATION

Liste des compétitions admissibles

Niveau provincial : Championnats d'été, Georges-Éthier, Championnats de Section, Finale Provinciale des Jeux du Québec ou de la Participation, Finale Provinciale Star et/ou Invitation Michel Proulx.

National : Défi du Canada, Championnats Nationaux, Jeux du Canada

International: Junior Grand Prix, Senior Grand Prix, Compétitions internationales Senior, Compétitions internationales de perfectionnement, Mondiaux ou Jeux Olympiques

La période couverte dans l'analyse et le calcul qui permettront de définir le montant des bourses à verser aux athlètes débute le premier juillet et couvre toute la saison en cours.

Le conseil d'administration de l'A.R.P.A.E. (Patinage Estrie) se penchera annuellement sur les recommandations qui lui seront soumises et décidera des sommes allouées selon les disponibilités financières et la politique servira de base dans cette analyse. Montant maximum visé : 7,000 \$. Si dépassement, ces montants pourraient être revu à la baisse en pourcentage qui s'applique à l'ensemble des montants.

Pour les compétitions en couple et danse, la moitié du montant de remboursement déterminé suivant la grille qui suit ira à chacun des partenaires membre d'un club de l'Estrie.



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE DE L'ESTRIE

Titre : Politique des bourses

Application : patineur représentant un club de l'Estrie

En vigueur le : 22 février 1999

<p>A) Patineur de compétition de niveau pré-juvénile à senior. Niveau provincial. Montant cumulatif</p>	<p>Être inscrit à : <u>un minimum de 2 compétitions</u> Pré-juvénile, Juvénile Pré-Novice, Novice Junior, Senior</p>	<p>50 \$ 75 \$ 100 \$</p>
<p>B) Patineur de compétition, sommes additionnelles pour événements de niveau national ou international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être qualifié pour le Défi du Canada. • Être qualifié pour les Jeux du Canada. • Être qualifié pour les Nationaux. • Être assigné à une compétition internationale (maximum 1 compétition) • Assignation internationale au Québec 	<p>150 \$ 150 \$ 200 \$ 500 \$ 100 \$</p>
<p>C) Patineurs de compétition, montant additionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe du Québec • Équipe national 	<p>150 \$ 200 \$</p>
<p>D) Équipe de patinage synchronisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être inscrit à 1 compétition provinciale. • Participation aux Championnats Nationaux. • Catégorie senior, participation à une compétition internationale (qualifié) 	<p>50 \$ / équipe 200 \$ / équipe 200 \$ / patineur</p>
<p>E) Équipe développement de Patinage Québec</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe Excellence NextGen, A, B • Équipe C, D 	<p>100 \$ 50 \$</p>
<p>F) Bourse podium</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compétition nationale et plus 	<p>100 \$</p>
<p>G) Bourse podium* *Montant ajouté seulement si les finances le permettent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compétition de qualification provinciale 	<p>50 \$</p>